



PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS D'AVENIR

Fonds «Transition numérique de l'Etat et
modernisation de l'action publique»

Appel à manifestation d'intérêt:

Programme d'amorçage pour développer le recours à l'intelligence artificielle pour la transformation des métiers et de l'action publique

Cahier des charges

Contexte, objectifs et enjeux

Cet appel à manifestation d'intérêt s'inscrit dans le cadre du fonds « transition numérique de l'Etat et modernisation de l'action publique » du programme d'investissements d'avenir (PIA) lancé en 2014.

La Direction interministérielle de la transformation publique (DITP) et la Direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'État (DINSIC) pilotent ce dispositif. La Caisse des dépôts et consignations (CDC) en est l'opérateur administratif et financier. Le Secrétariat général pour l'investissement (SGPI) coordonne l'ensemble du PIA.

Le présent appel à manifestation d'intérêt vise à encourager les administrations et opérateurs de service public à développer l'intelligence artificielle (IA) comme levier de transformation de leur action et de leurs métiers, et à les accompagner dans ces projets.

Il s'adresse à des administrations désireuses d'expérimenter à la fois des technologies innovantes (techniques d'intelligence artificielle) et des modes de travail innovants (méthodes agiles) pour aborder sous un autre angle leur problématique « cœur de métier ».

Il entend offrir aux administrations sélectionnées un accompagnement technique pour monter en compétence sur les technologies d'intelligence artificielle et un accompagnement stratégique pour appréhender la transformation du métier associée aux technologies d'intelligence artificielle. Pour chaque projet accompagné, l'objectif est d'aboutir au terme de 10 mois d'accompagnement à un prototype fonctionnel expérimenté auprès d'utilisateurs (agents ou administrés).

Au-delà de l'expérimentation, cet appel à manifestation d'intérêt vise à amorcer une dynamique que les bénéficiaires s'engagent à prolonger en poursuivant la mise en œuvre du projet, l'identification d'autres sujets à fort potentiel, la construction d'une feuille de route de transformation de leurs métiers et leurs missions en lien avec l'IA, l'essaimage au sein de la sphère publique, et l'échange avec d'autres acteurs impliqués dans des projets d'IA.

L'appel à manifestation d'intérêt est doté d'un million d'euros de subventions du PIA destinés à l'accompagnement des projets sélectionnés. Il est ouvert jusqu'au 14 septembre 2018, 23h59.

La DITP et la DINSIC proposeront une réunion d'information au lancement de l'appel à manifestation d'intérêt.

Exemples de sujets où des techniques d'IA peuvent s'avérer pertinentes

Cette liste est purement illustrative et n'est pas exhaustive.

- Faciliter le travail d'inspection en développant des algorithmes permettant de cibler les éléments les plus intéressants à inspecter ;
- Aider les magistrats à objectiver leurs décisions en utilisant des méthodes de traitement automatique du langage naturel (NLP) pour extraire des informations structurées des données de jurisprudence ;
- Faciliter la circulation des données textuelles (par exemple données de jurisprudence) en développant des méthodes automatiques de reconnaissance des entités nommées afin de retirer les éléments directement identifiants ;
- Développer des chatbots (agents conversationnels) pour faciliter les interactions avec les usagers ;

- Utiliser des algorithmes d'analyse d'images ou de vidéos pour repérer des éléments d'intérêt, par exemple pour l'inventaire de la biodiversité et sa surveillance ;
- Classifier automatiquement de grands corpus d'images, par exemple pour la gestion des archives photographiques de la culture et du patrimoine.

Exemples de projets lancés par des administrations

Cette liste n'a qu'une valeur illustrative.

- Le centre de mathématiques appliquées (CMAP) de l'école polytechnique développe avec la CNAM des algorithmes de détection automatique des effets secondaires des traitements pharmacologiques en analysant les données du SNIIRAM (dépenses d'assurance maladie) ;
- Pôle Emploi, en partenariat avec l'incubateur de startups d'État et l'administrateur général des données, a développé [LaBonneBoîte](#), un service en ligne qui permet de réaliser des candidatures spontanées ciblées sur les entreprises qui ont une forte probabilité d'embauche. Le service s'appuie sur un algorithme de prédiction des embauches de chaque entreprise ;
- Dans le cadre du programme entrepreneur d'intérêt général (EIG, également financé dans le cadre du PIA), le ministère de l'Intérieur a nettoyé les données du système national du permis de conduire grâce à un algorithme de rapprochement avec le fichier des personnes décédées produit par l'Insee ;
- Dans le cadre du plan préfecture nouvelle génération (PPNG), le ministère de l'Intérieur a développé des algorithmes de détection de la fraude aux documents administratifs.

Accompagnement des acteurs publics lauréats

Les lauréats bénéficient d'un accompagnement piloté par la DINSIC sur le volet technique et par la DITP sur le volet de la transformation métier.

L'objectif est d'expérimenter concrètement l'utilisation de technologies d'intelligence artificielle en développant un produit minimum viable et une communauté d'utilisateurs.

La DINSIC et la DITP seront ainsi dotées d'un millions d'euros du PIA. Elles pourront ainsi mobiliser sur les volets technique et identification de l'impact métier des partenariats avec des acteurs pertinents (institut de recherche, association, consultants et agences spécialisés en IA). Le cas échéant, elles pourront recruter des agents ou acquérir des machines ou logiciels dans la mesure où ces dépenses sont justifiées par l'accompagnement des projets.

Pour chaque projet lauréat, l'accompagnement, estimé à 10 mois utiles, s'étalera sur 2018 et 2019, à compter de l'annonce des lauréats en novembre 2018.

Candidatures

Les candidatures peuvent être présentées par une administration de l'État : ministère, administration centrale, opérateur sous tutelle, service déconcentré. Une administration peut présenter plusieurs projets.

Ce programme se veut incitatif : il est dévolu à des entités qui, sans l'accompagnement, n'auraient pas conduit l'expérimentation.

Les administrations candidates doivent :

- identifier un sujet métier et qualifier les bénéficiaires potentiels internes et externes pour l'action publique, liés à l'utilisation de l'IA ;
- identifier les données pertinentes à la réalisation du projet ;
- proposer une équipe projet pluridisciplinaire avec un porteur de projet métier et une équipe technique capable de monter en compétence sur le projet et de faciliter l'accès aux ressources nécessaires pour la réalisation du projet ;
- identifier les risques éthiques associés à l'adoption de technologies d'intelligence artificielle comme les biais des données d'apprentissage ou la capacité à répondre aux exigences d'explicabilité et de transparence si cela concerne des décisions individuelles administratives (articles L311-3-1 et R311-3-1-2 du Code des relations entre le public et les administrations).

Engagements des lauréats

Les lauréats s'engagent à :

- partager leur expérience avec les autres acteurs engagés dans le programme au cours du déroulement de l'accompagnement (séminaire, open labs, stand-up) ;
- faire bénéficier à d'autres acteurs d'un retour d'expérience à l'issue du programme (participation à un ou des événements, interview, fiche retex pour un guide...) ;
- participer aux points de suivi et de valorisation du programme organisés par la DITP, la DINSIC, la caisse des dépôts et le secrétariat général pour l'investissement ;
- participer à l'évaluation finale du programme.

Processus de sélection

Avant la clôture de l'AMI, la DITP et la DINSIC identifient au fil de l'eau certains projets pouvant requérir un enrichissement. Elles échangent avec les administrations présélectionnées pour faire mûrir leur projet.

Le cas échéant, des observations terrain pourront être menées pour approfondir la candidature (entre la clôture des candidatures et l'annonce des lauréats).

A la clôture de l'AMI, la DINSIC et la DITP organisent un examen des dossiers, incluant une audition des porteurs, avec un jury de personnalités (entrepreneurs, chercheurs, acteurs publics) qualifiées spécialisées en intelligence artificielle ou dans la transformation de l'action publique.

Critères d'évaluation

Les candidatures éligibles seront évaluées lors du processus de sélection selon la grille d'analyse suivante :

- Bénéficiaires potentiels internes et externes pour l'action publique, liés à l'utilisation de l'IA sur le périmètre métier proposé ;
- Pertinence technique du projet ;
- Composition de l'équipe d'agents publics impliqués dans le projet ;
- Existence et accessibilité des données nécessaires ;
- Prise en compte des risques éthiques ;
- Incitativité de l'accompagnement.

Dépôt des candidatures

Les candidatures doivent être déposées sous forme électronique, impérativement avant la clôture de l'appel à manifestation d'intérêt, la date et l'heure de réception faisant foi, le **14 septembre 2018 à 23h59** (heure de Paris), sur la plateforme demarches-simplifiees.fr :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/ami-intelligence-artificielle>

Pour toute question sur le contenu du dossier de candidature, vous pouvez contacter :

ami-intelligence-artificielle@data.gouv.fr

Annexe : questionnaire de candidature

Informations relatives au candidat

Nom de l'administration :

Présentation succincte, rappel des missions principales (ou lien hypertexte sur une page listant ces missions) :

Précisez s'il existe un pôle de référence en technologies numériques au sein de l'administration candidate, et si oui précisez les raisons de ne pas y recourir.

Adresse de l'administration candidate (siège) :

Service candidat (libellé, missions, services publics opérés directement) :

Nom du responsable du dossier de candidature, fonction, adresse mail et téléphone :

Localisation du site(s) de l'équipe projet (si différente du siège) :

Contacts

Courriel et numéro de téléphone du coordinateur de l'équipe projet :

Courriel et numéro de téléphone du décideur :

Projet proposé

Décrivez la problématique métier :

Présentez rapidement l'importance du problème en interne et externe, y compris dans sa dimension budgétaire et économique, et son rapport avec la feuille de route de transformation de l'action publique.

Décrivez les utilisateurs (bénéficiaires de services publics) et agents concernés par ce sujet (nombre, caractéristiques essentielles...)

Décrivez les impacts potentiels de l'utilisation de l'intelligence artificielle dans ce domaine (métier, technique, RH, organisation du service, etc.).

Décrivez le défi technique :

Décrivez les données identifiées utiles au projet :

Pour chaque source de données, précisez la nature des données (texte, image, etc.), ce qu'elles décrivent, leur accessibilité, leur volume, leur profondeur temporelle, etc.

Décrivez la composition de votre équipe projet :

Pour chaque membre de l'équipe, précisez son nom, son prénom, sa fonction, son rôle dans le projet (porteur de projet, expert métier, expert ressources, data scientist, développeur, autres), et le temps dégagé pour le projet.

Décrivez les risques éthiques soulevés par l'IA dans ce domaine et les réponses potentielles :

Existe-t-il potentiellement des biais dans les données d'apprentissage ?

Si l'expérimentation vise à prendre des décisions individuelles administratives à partir d'un algorithme, comment rendre l'algorithme explicable et transparent (articles L311-3-1 et R311-3-1-2 du Code des relations entre le public et les administrations) ?

Décrivez le protocole d'évaluation de l'expérimentation :

Comment peut-on évaluer l'impact du dispositif ? Quels seraient les indicateurs associés ?